

## Délibération du Conseil Municipal

### Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 29 septembre à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, MAZILLE, MRS, BAÏADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. BADOX, MME NEGRE

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 25/09/2020

Nombre de conseillers : 15      Nombre de présents : 12      Nombre de votants : 13

#### ❖ OBJET : PROJET ANCIEN EHPAD

Monsieur le Maire présente publiquement et officiellement le projet de réhabilitation de de l'immeuble de l'ancien EHPAD, déjà mûrement travaillé lors de diverses réunions en interne, afin que celui puisse être validé par le conseil Municipal.

A l'aide de la projection d'un power point, Monsieur le Maire détaille les différents volets du projet qui répond à des besoins constatés sur le territoire.

#### ❖ L'habitat

- ◆ Aide aux victimes de violences conjugales
- ◆ Logements type T1 ou T2 pour répondre à la demande des jeunes actifs, des familles monoparentales, des personnes isolées
- ◆ Gîte communal

#### ❖ La culture

- ◆ Création d'un pôle expérimental pour promouvoir les métiers d'art
- ◆ Expositions et galeries d'art
- ◆ Salle pour promouvoir le spectacle vivant et la culture

#### ❖ La vie économique locale

- ◆ Tiers-lieu pour accueillir de nouvelles entreprises
- ◆ Fab Lab – espace de coworking
- ◆ Maison des jeunes et de la culture

## ❖ La restauration

- ◆ Service de restauration pour répondre aux besoins estivaux
- ◆ Fabrication et vente de produits locaux

Arrivée de Mme MAZILLE et M. BAÏADA

HORS LA PRESENCE DE M. LE MOING, MME DENIS ET MME BASSO-GUICHARD, membres du conseil d'administration de la maison de retraite.

Monsieur PIERASCO, 1<sup>ER</sup> ADJOINT, développe le projet et anime le débat avant de procéder au vote par le conseil municipal du projet.

Monsieur PIERASCO expose que le projet correspondant à une nécessité pour la commune de répondre à un besoin collectif.

Ce projet permettra aussi de valoriser la totalité de cet immeuble construit en 1222 qui a toujours eu une utilité publique (ancien hôpital, ancien EHPAD) et que ce nouveau projet s'inscrit dans la même logique d'utilité publique.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** le projet de l'ancien EHPAD

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  


François LE MOING